

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 10 septembre 2026
dans la salle Zuber de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le dix septembre de l'an deux mille vingt-six)

sous la présidence de Madame Catherine MATHIEU-BECHT, Maire

Présents (28) : Mmes et MM. Catherine MATHIEU-BECHT, Patrick BOUTHERIN, Marie ADAM, Alexandre DURRWELL, Valérie MEYER, Philippe WOLFF, Sophie ACKER, Béatrice LORRAIN, Nicolas DESCLOUX, Marilyn ZAVAGNO, Christophe EHRET, Lauriane KRAFFT-WYBRECHT, Dominique THOMAS, Zineb ABDELLAOUI MAÂNE, Soraya BENDJEMA, Christian THOMA, Chantal SCHNEIDER, Michèle DURINGER, Rachel BAECHTEL, Martine KOEBERLE, Jean-Marc NICO, Miné SEYHAN, Olivier BECHT, Bilge BAYRAM, Simon MULLER, Cédric SCHRUTT, Damien GUILLAUME et Bastien ROHRBACH

Excusés (5) :

M. Moncef HALLOUL (procuration à Mme ZAVAGNO)
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Norah ARKAM (procuration à M. EHRET)
M. Simon BONNEFOND (procuration à Mme LORRAIN)
M. Benjamin PITOIZET (procuration à M. DESCLOUX)

-o-O-o-

Point 8 de l'ordre du jour

Cession de véhicules

Dans le cadre de l'acquisition par le centre technique municipal d'un véhicule polyvalent 4x4, la société HAAG s'était engagée à racheter les véhicules suivants :

- Mercedes Benz Unimog immatriculé DW-648-ZQ

Date de 1ère immatriculation : 07/11/2001
N° d'inventaire V3920 affectation CTM
Date d'acquisition : 03 novembre 2015 (véhicule d'occasion)
VNC : 0 €
Montant de la cession : 25 000 €.

- Tracteur KUBOTA M110 GX immatriculé CY-341-WX

Date de 1ère immatriculation : 24/09/2013
N° d'inventaire V3914 affectation CTM.
Date d'acquisition : 26 novembre 2013 (véhicule neuf)
VNC : 0 €
Montant de la cession : 27 000 €.

La délégation du conseil municipal consentie au maire pour la cession des biens mobiliers étant plafonnée à 4 600€, il est nécessaire d'approuver ces cessions par délibération.

A noter également qu'un élément d'équipement affecté à ces véhicules (une épareuse latérale Rousseau Agora 500 PA de juillet 2000) est également cédé pour un montant de 2 500 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'autoriser la cession des deux véhicules à la société HAAG pour un montant total de 52 000 €, hors épareuse ;
- de sortir de l'inventaire ces véhicules et l'épareuse ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 14 septembre 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Le Secrétaire de séance,



Olivier CHRISTOPHE

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **14 SEP. 2026**